PUBLIÉ LE 07/07/2015 - MIS À JOUR LE 28/10/2022

# Décisions du 02/07/2015 relatives aux autorisations des banques de tissus et cellules

DÉCISIONS (AUTRES PRODUITS) - AUTORISATIONS / AGRÉMENTS

En application du décret n°2015-509 du 6 mai 2015, les décisions du Directeur général de l'ANSM fixent :

**La forme et le contenu des demandes d'autorisations**

- Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes de préparation, conservation, distribution ou cession (07/07/2015)
- Décision du 02/07/2015 et Annexes précisant - Forme et contenu des demandes de préparation, conservation, distribution ou cession (07/07/2015)
- Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes d'autorisation d'importation et d'exportation (07/07/2015)
- Décision du 02/07/2015 et Annexes - Forme et contenu des demandes d'autorisation d'importation et d'exportation (07/07/2015)

**La liste des modifications substantielles et non substantielles des autorisations**

- Décision du 02/07/2015 et Annexes - Liste des modifications substantielles
- Décision du 02/07/2015 et Annexes - Liste des modifications substantielles

La publication de ces décisions sur le site internet de l'ANSM les rend opposables